



CT des DDI du 19 février 2015 : Déclaration préliminaire FO

CT des DDI épisode II :

Le "pire" contre-attaque... FO en 1^{ère} ligne de la résistance !

Monsieur le Président,

Nous voici aujourd'hui réunis pour ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire du comité technique des DDI, à l'issue des résultats des scrutins du 4 décembre 2014.

Les très bons résultats obtenus par FORCE OUVRIERE dans la Fonction publique, progression dans les 3 versants et première place confortée au niveau de la FPE, renforcent notre légitimité, mais aussi notre responsabilité pour occuper en première ligne le front des instances de dialogue social, autour de deux objectifs partagés :

- **défendre le service public** garant de l'unicité de la République - aujourd'hui en danger - et de l'égalité de traitement des citoyens
- **défendre les agents publics pour qu'aucun ne soit abandonné sur le bord du chemin**, hier victimes de la RGPP, aujourd'hui soumis via la Modernisation de l'Action Publique, le pacte d'irresponsabilité et la déforme territoriale aux plans sociaux qui n'osent dire leur nom

Un front résolument occupé depuis 4 ans par FORCE OUVRIERE au sein de cette instance au format interministériel inédit, un front que nous n'avons bien sûr pas demandé, que nous avons même dénoncé, mais que nous avons résolument occupé !

Avec comme lignes directrices la défense des services départementaux de l'État, leurs missions et leurs moyens, et la défense des conditions de travail, des parcours professionnels et des rémunérations des agents. Quitte à mettre sur la table les questions qui fâchent !

Et force est de constater que notre action a payé puisqu'à l'issue des scrutins du 4 décembre 2014, les 80% d'électeurs en DDI qui se sont massivement exprimés dans les urnes **ont clairement placé FO comme la 1^{ère} organisation en voix – avec une progression de 5 points depuis 2011 – et en sièges avec désormais 4 sièges au sein du comité technique placé auprès de vous.**

A l'aube du lancement d'une nouvelle étape de tentative de démolition du service public et des droits des fonctionnaires – revue des missions de l'État et « déforme territoriale » en première ligne - il nous revient la responsabilité d'occuper et de bien occuper ces sièges durant les 4 ans qui viennent.

Alors, parce qu'il est encore temps de lutter contre les dogmes et la pensée unique dictant les orientations et décisions actuelles impactant le service public républicain, en particulier au travers de la revue des missions de l'État, **FORCE OUVRIERE porte aujourd'hui auprès de vous son cahier des charges pour un État garant de l'égalité territoriale, de la solidarité nationale et de la redistribution.**

Pour un État présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République

**un État qui ne s'autoréduise pas
à ses seules fonctions régaliennes limitées**

Pour un État également à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales

un État simplificateur... mais pas dérégulateur

Pour un État n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice

**un État réellement connecté à la connaissance
du territoire et de ses acteurs**

Pour un État que l'on peut encore toucher du doigt...
...et pas seulement de la souris

un État qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide !

Autant d'exigences renvoyant très directement à ce qui se jouera dans les mois à venir quant à l'avenir des DDI, de leurs missions, et de leur articulation avec les autres services de l'État et les acteurs territoriaux.

Le diagnostic est maintenant posé, les éléments de débats sont sur la table ! Et ils sont souvent à contre-courant des orientations imposées par le gouvernement dans le cadre de la simili-concertation affichée pour habiller notamment la revue des missions de l'État.

Retrait des moyens et banalisation des compétences des personnels, plans sociaux en cascade qui n'osent dire leur nom, enfermement des services de l'État et leurs personnels dans des cases territoriales, attrition des postures mobilisables, poursuite de la préfectoralisation des services (au sens de l'incapacité à apporter une plus-value au delà de ce qu'apporte seule une préfecture), projection sur 13 politiques nationales changeant tous les 2 ans avec les préfets, mouvement de « simplification/dématérialisation » piège pour tout le monde : **voici la cible visée par les décideurs d'aujourd'hui... qui espèrent sans doute ne pas avoir à en assumer les conséquences demain !**

A l'aube de cette année 2015, FORCE OUVRIERE, première organisation syndicale au sein des DDI et, plus largement, au sein de la Fonction publique de l'État appelle de ses vœux le retour de la raison au pouvoir ... et appelle à la mobilisation comme l'a affirmé son XXIIIème Congrès confédéral !

Par ailleurs, à l'occasion de la réunion de mise en place de ce CT, nous attendons de votre part des gestes forts pour démontrer une volonté d'ancrer un réel dialogue social dans la « sphère DDI ». Le premier geste attendu par FORCE OUVRIERE porte sur le règlement intérieur qui nous est soumis pour avis, qui doit permettre de prolonger les pratiques ayant permis le bon fonctionnement du CT des DDI « épisode 1 ».

Le second, emblématique s'il en est, **porte sur la création – enfin ! - d'un CHSCT des DDI.** Depuis 2012, FORCE OUVRIERE le demande, tout au long de l'année 2014 nous en avons démontré la nécessité dans les débats de ce CT, et FORCE OUVRIERE vous a demandé par [courrier du 3 février 2015](#) d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Les sujets à traiter en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans la « sphère DDI » sont d'une densité incontestable et aujourd'hui totalement orphelins de lieu de dialogue social au niveau national. Et la gravité des événements de ce début d'année ne doit d'ailleurs pas faire oublier que l'intégrité des agents publics est quotidiennement menacée en dehors des périodes de vigilance attentat : intégrité morale lorsque leurs missions et leur statut de fonctionnaire sont stigmatisés, intégrité physique lorsque eux-mêmes ou leurs services font l'objet de menaces et d'agressions volontaires. Les situations tendues voire tragiques au sein de « vos » DDI fleurissent ainsi malheureusement et nécessitent des réponses.

Si nous nous félicitons donc de l'effectivité de cette mise à l'ordre du jour, nous n'en attendons pour autant pas simplement des « échanges » mais bien une décision ! Sans renvoyer une nouvelle fois la question à plus tard au même titre que vous ne faites parfois que déplacer certains problèmes locaux suite à nos interpellations.

Sauf à considérer que votre indécision ne masque un doute sur la pérennité des DDI dans le paysage administratif français...

Ensuite, nous attendons des débats de ce CT en lien avec les sujets « gestion RH en DDI » et « décroisement des effectifs MAAF/MEDDE » – si tant est qu'il y ait débat et pas seulement information – qu'ils permettent d'accoucher de réelles garanties ou avancées pour les personnels.

Et certainement pas de faire une nouvelle fois rimer :

- « **harmonisation** » avec « **punition** » ou « **banalisation** »,
- « **transfert** » avec « **enfer** »,
- « **décroisement** » avec « **enfermement** »,
- « **déconcentration** » avec « **démolition** ».

Toute attaque contre la gestion nationale des corps ministériels et inter-ministériels, ou toute régression en terme de nombre de cycles de mobilités pour certains ministères serait vécue comme un *casus belli* pour FORCE OUVRIERE !

Enfin, nous apprenons au détour d'une mention de l'appel à projets du fonds de modernisation 2015 et d'un retour terrain de la DDT de l'Allier qu'une démarche d'amélioration participative des processus opérationnels –APPO– concernant les missions du MAAF menée sous pilotage du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique aurait été étendue par vagues successives à une vingtaine de DDT et aux missions du MEDDE/MLETR. Et ce à l'insu de la présente instance et a priori des instances locales !

Ces démarches ne pouvant être sans conséquences sur les conditions de travail et son organisation, nous demandons que - sauf à vouloir manifestement contourner les instances de dialogue social - un état des lieux de ces expérimentations soit présenté au présent Comité technique et que l'éventualité de leur extension soit soumis à l'avis des instances compétentes des départements ministériels concernés.

Les questions sont sur la table... et la balle dans votre camp !

Je vous remercie.